

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022/44**

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Affiché le 
ID : 011-211103015-20221115-DEL202244-DE

L'an deux mille vingt deux, le quinze novembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 8 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Gérard PEYROT, Raymonde JEANNET, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Marie-Hélène ROCA, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Michaël SEGUIN, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

PROCURATIONS : Léa LACUVE à Laurence MORATO-CARBOU.

ABSENTS : *néant*.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde JEANNET.

OBJET : Souscription d'un emprunt pour l'acquisition des parcelles B 182 et B 497.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 15 mars 2022, a fait valoir son droit de préemption pour l'acquisition des parcelles B 182 et B 497, au prix de 12 € / m².

Le bornage définitif a permis de préciser la superficie des deux parcelles, à savoir 33 402 m² (B 497) + 6 098 m² (B 182), soit une superficie totale de 39 500 m² pour un montant total de 474 000 €.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'établir le financement de l'opération de la façon suivante : 74 000 € sur les fonds propres de la commune et souscription d'un emprunt pour la somme restante de 400 000 €.

Elle soumet à ce titre la proposition bancaire du Crédit Mutuel :

Montant : 400 000 €

Durée : 15 ans

Taux nominal : 1.690 % (fixe)

Trimestrialité : 7 761.33 €

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,**

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** de la souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel pour un montant de 400 000 € pour l'acquisition des parcelles cadastrées B 182 et B 497 selon des conditions précisées ci-dessus.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022 par délibération modificative n°4 (2022/33).

Ont signé au registre les membres présents.



Certifié exécutoire à Puichéric, le 15 novembre 2022
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.